

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 19 décembre 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 25 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - Roland BLUM - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC représenté par Pascal MONTECOT - François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Patrick BORÉ représenté par Danielle MILON - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gaby CHARROUX - Arlette FRUCTUS - Alexandre GALLESE - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TRA 051-7368/19/BM

■ Renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence au Club des Villes et Territoires Cyclables et paiement de la cotisation 2020 MET 19/13472/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Créée en 1989, l'association le Club des Villes et Territoires Cyclables rassemble plus de 1500 collectivités territoriales autour des enjeux de développement de l'usage du vélo. Force de propositions, le Club est un acteur national et européen majeur. Il participe à tous les grands débats, en France et à l'étranger, pour un meilleur partage de la rue, pour l'aménagement de zones apaisées, pour la sécurité des cyclistes et des piétons et pour encourager les mobilités durables.

Ainsi, les objectifs du club sont :

- Pouvoir échanger entre collectivités territoriales et établissements publics sur des problématiques communes ou dans des contextes comparables,
- Bénéficier de retours d'expériences sur des réalisations et des initiatives,
- Accéder à un centre de ressources avec accès réservé aux adhérents sur le site Internet,
- Participer aux travaux du Club dans le cadre de démarches nationales comme le "Code de la rue", la sécurité des cyclistes, la promotion de l'usage du vélo, la mise en œuvre d'un Plan national vélo...

Les modes actifs et plus particulièrement le vélo est une thématique centrale au sein de l'agenda de la mobilité métropolitaine et a fait l'objet de la réalisation et de l'adoption d'un plan vélo métropolitain le 20 juin 2019. Dans ce cadre, la Métropole Aix-Marseille-Provence a fait le choix d'adhérer et de participer à ce réseau national.

**Signé le 19 Décembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 30 décembre 2019**

L'adhésion au Club est soumise à une cotisation annuelle fixée pour les métropoles à 16 500 € TTC. Au vu de l'importance de ce réseau, il est proposé de renouveler l'adhésion de la Métropole pour l'année 2020.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° 084-1364/16/CM du Conseil de la Métropole du 15 décembre 2016 désignant un représentant au sein du Club des Villes et Territoires Cyclables ;
- La délibération TRA 014-3541/18/BM du Bureau de la Métropole du 22 mars 2018 portant renouvellement de l'adhésion au Club des Villes et Territoires Cyclables ;
- La délibération FAG 21-5718/19/CM du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Les statuts de l'association en date du 5 octobre 2011.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvés le renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence au Club des Villes et Territoire Cyclable et le paiement de la cotisation 2020 d'un montant de 16 500 euros TTC.

Article 2 :

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget annexe des transports section Fonctionnement – nature 6281 – sous-politique C360.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Transports, Mobilité et Déplacements

Roland BLUM

Signé le 19 Décembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 30 décembre 2019